

oct.
2007

MEDEF
BOUGER LES LIGNES
ENSEMBLE
CHALLENGE
ÉDUCATION - ENTREPRISE



ÉDUCATION-ENTREPRISE

Grâce à l'engagement et la mobilisation active des MEDEF territoriaux sur le territoire, la Semaine École Entreprise, qui poursuit son développement, a déjà mis en place de nombreuses passerelles entre le monde éducatif et les entreprises. Cela contribue à ouvrir des portes, à changer les représentations et à modifier les postures d'indifférence ou de défiance.

C'est un travail de longue haleine, mais « les lignes bougent » !

Trois chantiers nouveaux s'ouvrent à nous :

1. La nouvelle loi sur les universités donne des **opportunités nouvelles de rapprochement avec l'enseignement supérieur.**
2. La deuxième opportunité pour mieux connaître et se faire connaître du monde de l'enseignement, réside dans la nouvelle obligation faite aux étudiants en **IUFM** (Instituts Universitaires de Formation des Maîtres), **futurs enseignants**, d'effectuer un **stage en entreprise pour valider leur formation.**
3. Parallèlement, l'appel d'air créé par la **SEE** a entraîné dans son sillage une attente accrue de la part des collèves ; désormais la **Découverte professionnelle 3 heures** (DP 3) va être proposée dans les 6 000 collèves et peut concerner à terme 800 000 collégiens.

Nous ne pouvons que nous en réjouir. Cette ouverture, nous l'avons appelée de nos vœux. Nous sommes en situation de **rapprocher le monde de l'éducation et celui de l'entreprise.** Nous avons par des actions concrètes la capacité de le faire.

Deux chefs d'entreprise de premier plan, **Henri Lachmann** et **Michel Pébereau** ont accepté de porter ces projets, tant vis-à-vis de l'Éducation nationale que pour aider le réseau MEDEF à en faire une réalité territoriale. Mais **à l'instar de la SEE, c'est la mobilisation sur le terrain qui fera le succès de ces chantiers**, prioritaires pour l'avenir de nos entreprises et donc pour le MEDEF.

Nous devons répondre présent, nous organiser collectivement et nous préparer à satisfaire de manière adaptée les demandes qui vont naître. Nous n'avons pas le droit de décevoir !
A nous de jouer maintenant !

L'entreprise c'est la vie !

Laurence Parisot -

1 - LOI SUR LES UNIVERSITÉS : UNE OUVERTURE VERS LE MONDE DE L'ENTREPRISE

La loi sur les libertés et responsabilités des universités a été votée en août 2007. Elle représente des **avancées majeures** sur les missions, la gouvernance et les moyens d'action des 85 universités.

■ De nouvelles missions

L'**orientation et l'insertion professionnelle** sont désormais inscrites parmi les missions de l'université. Il s'agit là d'un formidable levier qui permettra au fur et à mesure de mieux adapter les enseignements aux attentes des employeurs et d'allouer des moyens financiers et humains en fonction de cette mission.

Le **développement de l'innovation et la valorisation des résultats de la recherche** scientifique et technologique ont également une place accrue parmi les responsabilités de l'université.

■ Des Conseils d'administration renouvelés

Ils comptaient précédemment 30 à 60 membres. Ils en compteront dorénavant 20 à 30.

Leur ouverture sur l'extérieur sera plus forte : 7 à 8 personnalités extérieures sur 20 à 30 membres.

Les **chefs d'entreprise** ou cadres dirigeants sont **nommément cités** parmi les personnalités extérieures, ce qui n'était pas le cas précédemment.

■ Un renforcement de la gouvernance

Les pouvoirs des présidents d'université sont renforcés (avec un mandat de 4 ans renouvelable), ainsi que ceux des conseils d'administration, en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines (autonomie budgétaire et de gestion des RH dans un délai de 5 ans maximum). Les présidents d'universités pourront également mener une politique de prime et d'intéressement des personnels. Des fondations universitaires, disposant de l'autonomie, pourront être créées au sein des universités.

■ Un enjeu pour les MEDEF territoriaux

La prochaine étape va consister à assurer **une présence significative des représentants d'entreprise** parmi les futurs conseils d'administration.

Il faut d'ores et déjà que **chaque MEDEF territorial** ayant sur son territoire une université, en veillant à une bonne coordination avec le MEDEF régional et en liaison avec les branches territorialisées, **repère au moins deux chefs d'entreprise** motivés par les questions d'enseignement supérieur à proposer pour participer aux nouveaux CA des universités. La loi prévoit « au moins un chef d'entreprise ou cadre dirigeant d'entreprise », mais jusqu'à trois ou quatre chefs d'entreprise pourraient ainsi siéger au sein du conseil des universités.

Dès maintenant, une **prise de contact** s'impose avec les actuels présidents d'université ou les présidentiables éventuellement repérés.

Il est important également que les MEDEF régionaux suivent l'évolution des statuts des universités afin d'y positionner le MEDEF comme organisation à même de proposer des chefs d'entreprise pour participer aux CA.

Le MEDEF mettra à disposition du réseau des outils (profil du chef d'entreprise membre de conseil d'administration des universités) pour permettre aux MEDEF régionaux, en liaison avec les MT et les branches territorialisées de mobiliser des chefs d'entreprise.

Lorsque les représentants d'entreprises seront désignés, le MEDEF mettra en place un « club des mandataires entreprises dans les universités », afin de favoriser l'échange d'expériences et de coordonner la diffusion des priorités du MEDEF.